

## PROGRAMME DE FORMATION

### CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE « ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

Dans le cadre du partage et du co portage des parcours, FORMAPI assurera avec ses branches territoriales la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et prestataires de formations.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**.

Le titulaire du certificat complémentaire Accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap détient les compétences pour assurer en autonomie pédagogique l'animation d'activités physiques ou sportives durant lesquelles sont intégrées des personnes déficientes motrices, sensorielles ou intellectuelles, des personnes ayant une souffrance psychique, ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait des carences affectives ou éducatives.

#### ***CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLÔME PRÉPARÉ***

Arrêté du 30 mai 2017 portant création du certificat complémentaire « accompagnement et inclusion des personnes en situation de handicap » associé aux spécialités du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport inscrites à l'annexe II-1 du code du sport, au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » et au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive ».

#### ***NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS***

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

#### ***LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :***

- Une copie du diplôme associé aux spécialités BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou la justification à la préparation d'un diplôme associé à l'une des spécialités.
- Réussir les tests d'entrée organisés par l'organisme de formation.

**LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SONT LES SUIVANTES :**

- L'éducateur sportif est capable d'adapter l'activité dans le but d'y accueillir des personnes en situation de handicap.
- L'éducateur sportif permet aux pratiquants de donner du sens à leur pratique.
- L'éducateur sportif favorise la création d'une dynamique et propose des situations favorisant l'intégration des personnes en situation de handicap dans le groupe en étant attentif à la qualité de la relation ; la notion de plaisir est recherchée dans les situations d'animation et favorise l'engagement de tous les acteurs.

**L'éducateur prend aussi en compte la sécurité de ces publics particuliers par :**

- Une analyse des caractéristiques singulières des personnes en situation de handicap.
- La préservation de l'intégrité physique, psychique et affective de chacune des personnes en situation de handicap.
- Une adaptation des démarches pédagogique en fonction des ressources des personnes et en conservant les logiques internes des activités proposées.

**BUTS DE LA FORMATION**

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au **CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au **CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**. Le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE**

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.

- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

- o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Elles sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

### **MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE**

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP** sera soumise à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

### **CONTENU PÉDAGOGIQUE**

Cette formation se répartit en unités capitalisables, comme suit :

#### **UC1 : CONDUIRE UN PROJET D'ACTION SPORTIVES À PARTIR D'UNE ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES SINGULIÈRES DES DIFFÉRENTS PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP ET D'UNE PRISE EN COMPTE DE LEURS ENVIRONNEMENTS**

OI 1.1 EC d'analyser les caractéristiques singulières des personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, mental et psychique

OI 1.1.1 EC de définir les conséquences d'actions pratiques liées à ces caractéristiques

OI 1.1.2 EC d'identifier les besoins singuliers de chacun des pratiquants en situation de handicap : dimensions psychologiques et affectives, construction identitaire, capacités à apprendre, sens donné à la pratique

OI 1.1.3 EC de prendre en compte leur environnement éducatif, médical, social, économique, culturel

OI 1.1.4 EC d'analyser les demandes des partenaires

OI 1.2 EC de conduire le projet d'actions sportives à partir d'une analyse des caractéristiques singulières des différents publics en situation de handicap

OI 1.2.1 EC d'adapter le projet en fonction de la situation observée en lien avec les partenaires et le contexte

OI 1.2.2 EC d'évaluer le projet d'action réalisé

OI 1.2.3 EC de proposer aux partenaires les prolongements du projet

#### **UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN CYCLE DE SÉANCES D'ACTIVITÉS SPORTIVES EN TOUTE SÉCURITÉ INTÉGRANT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR OU SENSORIEL**

OI 2.1 EC de concevoir le cycle en fonction des caractéristiques singulières de chacun des publics

OI 2.1.1 EC de réparer la séance issue du cycle d'activités sportives

OI 2.1.2 EC d'aménager le milieu de pratique en toute sécurité en fonction des caractéristiques des pratiquants

OI 2.1.3 EC d'accueillir chaque pratiquant

OI 2.1.4 EC d'identifier une démarche pédagogique adaptée aux caractéristiques et ressources des pratiquants en favorisant l'engagement des personnes, leur apprentissage et les interactions entre les pratiquants

OI 2.2 EC de conduire la séance issue du cycle en fonction de la démarche choisie

OI 2.2.1 EC d'impliquer chaque pratiquant dans le fonctionnement et la vie du groupe

OI 2.2.2 EC d'adapter son attitude aux caractéristiques singulières des pratiquants et à l'activité sans la dénaturer

OI 2.2.3 EC d'évaluer en parallèle les progrès de chaque pratiquant et l'évolution de sa place dans le groupe

### **UC3 : METTRE EN ŒUVRE UN CYCLE DE SÉANCES D'ACTIVITÉS SPORTIVES EN TOUTE SÉCURITÉ INTÉGRANT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL OU PSYCHIQUE**

OI 3.1 EC de concevoir le cycle en fonction des caractéristiques singulières de chacun des publics

OI 3.1.1 EC de préparer la séance issue du cycle d'activités sportives

OI 3.1.2 EC d'aménager le milieu de pratique en toute sécurité en fonction des caractéristiques des pratiquants

OI 3.1.3 EC d'accueillir chaque pratiquant en instaurant une relation garante de l'intégrité psychique et physique

OI 3.1.4 EC d'identifier une démarche pédagogique adaptée aux caractéristiques et ressources des pratiquants en favorisant l'engagement des personnes, leur apprentissage et les interactions entre les pratiquants

OI 3.2 EC de conduire la séance issue du cycle en fonction de la démarche choisie

OI 3.2.1 EC d'impliquer chaque pratiquant dans le fonctionnement et la vie du groupe

OI 3.2.2 EC d'adapter son attitude aux caractéristiques singulières des pratiquants et à l'activité sans la dénaturer

OI 3.2.3 EC d'évaluer en parallèle les progrès de chaque pratiquant et l'évolution de sa place dans le groupe

OI 3.2.4 EC de proposer des modalités d'évaluation permettant aux pratiquants de donner du sens à leurs progrès

**MODALITÉS DES CERTIFICATIONS**

La validation des Unités Capitalisables composant le **CERTIFICAT COMPLÉMENTAIRE ACCOMPAGNEMENT ET INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

ÉPREUVES	TYPES D'ÉPREUVES	COMMISSION D'ÉVALUATION	UC
<b>MODULE 1</b>	<p><b>Production d'un dossier projet :</b></p> <p>Le candidat réalise et transmet 15 jours avant l'épreuve un dossier comprenant son cycle d'action sportive composée d'au moins 6 séances mis en œuvre dans la structure d'alternance</p> <p><b>Mise en situation professionnelle :</b></p> <p>Le candidat prépare pendant 15 minutes au maximum l'espace et le matériel nécessaires à la mise en œuvre en sécurité de la séance d'action sportive</p> <p>Le(a) candidat(e) conduit tout ou partie de la séance d'action sportive, au sein de la structure d'alternance, pendant au minimum 45 minutes et au maximum 60 minutes</p> <p>La conduite de séance est suivie d'un entretien de 45 minutes maximum</p>	<p>Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury</p>	<p><b>UC 1</b> <b>UC 2</b> <b>UC 3</b></p>